



AMBASSADE DE SUISSE  
EN POLOGNE

Réf.: 541.0 - BR/ba

Confidentiel

E.V.D. HANDELSABTEILUNG			
No. <i>Pol. 890.0. AM</i>			
GATT			
EE		VARSOVIE no. le 27 avril 1966. Aleje Ujazdowskie 27	
R 29. APR. 1966		<i>16.5.66 HVO OSEC</i>	
<i>[Signature]</i>			
K... an			

A la Division du Commerce  
Département Fédéral de l'Economie  
Publique

3003 B e r n e

Relations commerciales polono-suisse

Monsieur l'Ambassadeur,

Les premiers contacts qu'a eus mon collaborateur chargé des affaires économiques, tant au Ministère du Commerce Extérieur qu'auprès des différentes entreprises d'Etat plus directement intéressées aux échanges avec la Suisse, lui permettent de résumer ainsi les points les plus importants qui ont été relevés à ces occasions:

1) Charbon :

On constate du côté polonais une nette régression ces derniers mois des exportations habituelles de charbon vers la Suisse. Au 2 avril de cette année, des contrats portant sur 60'000 tonnes seulement avaient été conclus, ce qui laisse prévoir, dit-on au Ministère du Commerce Extérieur, un total d'exportations qui pourrait se situer en 1966 à un chiffre inférieur à 100000 tonnes. Cette évolution, dont les causes sont connues (l'huile diesel remplace de plus en plus le charbon), force toutefois les responsables du commerce extérieur polonais, en ce qui concerne la Suisse, d'essayer d'augmenter les exportations d'autres produits polonais et aussi de les diversifier. Cela les amène tout naturellement au point suivant :

2) Diversifications des exportations vers la Suisse :

A cet égard, on constate tant au Ministère que dans les Centrales d'exportations qu'un effort est actuellement fait pour augmenter certaines exportations vers la Suisse de produits qui, jusqu'à présent, n'y parvenaient qu'en petites quantités (exemple: bois, meubles, fruits en conserve, autres produits alimentaires). Une telle action suppose néanmoins une meilleure présentation de ces produits au public suisse. Les actions de promotion commerciale dans certains domaines précis sont envisagées, ainsi qu'une répétition dans d'autres villes de la semaine gastronomique récemment organisée à Genève.

3) Agriculture :

Sur le plan agricole, la question de l'achat de fromage semble définitivement résolue et les responsables du Ministère, comme ceux de l'ANIMEX donnent l'impression d'être soulagés d'un grand poids. On se rend compte du côté polonais que les produits agricoles comme les chevaux et les oeufs sont appréciés en Suisse. On semble toutefois craindre dans ce domaine la concurrence d'autres pays du COMECON, comme la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

4) Coopération :

Dans les Ministères responsables, on parle volontiers de ce que l'on appelle parfois en terme vague et qu'il est difficile de faire préciser de la "coopération avec certaines industries dans les pays hautement développés", dont la Suisse. Les Polonais voudraient par là, d'après ce que l'on peut comprendre, établir des contrats avec certaines maisons en Suisse, qui feraient faire en Pologne, sous leur surveillance technique, certaines pièces détachées destinées à des plus grands ensembles (machines, etc.) assemblés en Suisse. On imagine également d'autres types de coopération, comme par exemple dans l'horlogerie. Toutefois, la contre-partie de cette coopération, qui est en définitive plutôt à sens unique (les Polonais étant

apparemment les seuls bénéficiaires, malgré le mot coopération), n'est pas encore très claire et il s'agirait de cas en cas d'en déterminer avec précision les modalités et d'exiger toujours des contre-parties.

\* \* \*

L'impression générale qui se dégage de tous ces contacts et qui est confirmée également par les entretiens qu'a eus mon collaborateur avec certains de ses collègues des Ambassades de l'Europe occidentale, ainsi que des Etats-Unis et du Canada, est que les Polonais ont de plus en plus de peine à intéresser l'Occident à leurs produits. Ils doivent de ce fait faire un effort d'une part pour améliorer la qualité de ceux-ci et d'autre part pour chercher à diversifier leurs exportations. Leurs échanges avec leurs principaux partenaires occidentaux ont accusé, ces dernières années, un manque de dynamisme évident; avec certains partenaires traditionnels comme la France, ou la Grande-Bretagne, ils sont en régression. (Les causes profondes de cet état de faits et de la crise générale du commerce extérieur feront l'objet d'un autre rapport).

Ce commerce avec les pays occidentaux est toutefois très important pour la Pologne, car ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut obtenir les devises indispensables à l'achat des biens d'équipement et de certains produits essentiels qui sont devenus indispensables à l'essor du pays, voire à sa vie économique même. Cette course aux devises prend en outre pour la Pologne une autre dimension. Elle devra en effet dès l'année prochaine commencer à rembourser les prêts américains qui lui ont permis d'acheter ces dernières années le blé dont elle avait besoin. Il s'agit là d'un montant global de 500 millions de dollars, dont la première tranche s'élèvera à 30 millions, l'année prochaine.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

